« Le premier responsable, c’est toi ! »

C’est maintenant la semaine de la prévention des incendies. La semaine de la prévention des incendies met en lumière les nombreux incendies qui se manifestent toutes les années au Québec. Les récentes statistiques démontrent que 13 incendies se déclarent, tous les jours, dans des maisons au Québec et celles-ci sont malheureusement ravagées par les flames. Il est donc important d’être bien préparé, en cas de situation d’urgence, car le premier responsable, c’est soi-même!

Votre maison est-elle munie d’avertisseurs de fumée fonctionnels et conformes ?

- Assurez-vous de mettre sous essai vos avertisseurs de fumée une fois tous les mois.
- Changez les piles de vos avertisseurs de fumée à chaque changement d’heure, soit au moins deux fois par année ou lorsque cela est nécessaire.

Comment préparer un plan d’évacuation avec votre famille ?

En famille, prenez le temps de dessiner votre plan d’évacuation. En effet, voici ce que votre feuille devra contenir :

- Il devra y avoir de dessiner ; les sorties de secours (porte principale, fenêtres, porte-patio);
- Il devra y avoir 2 trajets par pièce pour se rendre aux sorties de secours ; en chemin pointillé sera le chemin le plus court et en ligne pleine cela sera le chemin le plus long pour se rendre jusqu’à la sortie de secours
- Il est très important de choisir un point de rassemblement qui sera connu par tous les membres de la famille. Celui-ci devra être situé à l’extérieur. Il est très important que celui-ci soit accessible peu important les saisons.
- Marquer à l’aide d’un signe tous les emplacements des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone (CO) et des extincteurs portatifs s’il y a lieu.

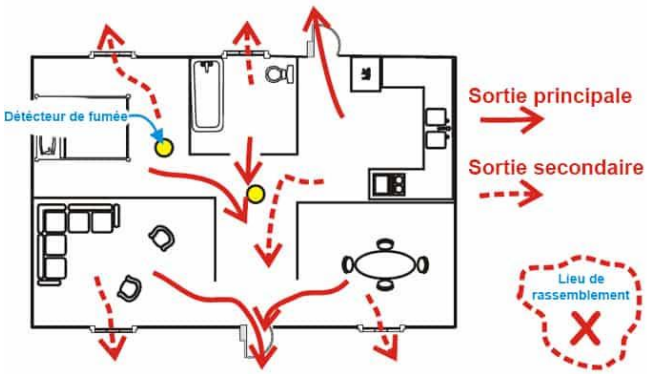

« Le premier responsable, c’est toi ! »

Comment procéder à l’exercice d’évacuation ?

Avant de procéder à l’exercice d’évacuation, assurez-vous que vos avertisseurs de fumée soient fonctionnels, car il sera d’en déclencher un. Si vos appareils sont branchés à une centrale, il sera de les appeler, afin d’aviser que vous allez procéder à un exercice d’évacuation.

- Déclencher votre avertisseur de fumée
- Débuter le chronomètre ou votre minuterie afin de pouvoir consigner et savoir le temps qu’aura pris l’exercice d’évacuation
- Évacuez de manière sécuritaire et calme, tout en essayant de le faire en moins de 3 minutes
- Vous rendre à l’extérieur, au point de rassemblement et arrêtez le chronomètre uniquement lorsque tout le monde s’y retrouve
- Une fois terminé, effectuez une rencontre familiale. Discutez et échangez sur les points positifs ou les points à améliorer. Il est également recommandé de l’inscrire auprès d’un document ou d’un livre, ce qui vous permettra de vous relire d’année en année afin de vous améliorer.

Il est recommandé de procéder à un exercice d’évacuation de votre domicile au moins une fois par année.

Utilisez-vous un appareil de chauffage à bois à la maison ?

- Faites ramoner la cheminée, au moins 1 fois par année, de préférence au printemps, puisque les résidus sont plus faciles à déloger.

- Utilisez un briquet d’allumage pour barbecue afin de diminuer les risques de brûlures.
- Il est très important de déposer les cendres dans un contenant incombustible. En effet, les cendres peuvent être chaudes pendant 7 jours.
- N’employez jamais d’accélérant, qu’ils soient liquides ou sous forme de gels, pour alimenter le feu.

En tant que premier responsable, voici des comportements sécuritaires à adopter ;

Lorsque vous cuisiniez :

« Le premier responsable, c’est toi ! »

- Surveillez toujours la cuisinière pendant qu’elle est en fonction. Gardez le couvercle de la casserole à portée de main.
- Utilisez une minuterie pour calculer le temps de cuisson des aliments. Cela vous permettra de ne pas oublier vos aliments.
- Ne placez jamais d’objets combustibles sur le dessus de la cuisinière ou dans le four.

Si vous fumez :

- Éteignez complètement votre cigarette dans un cendrier profond à large rebord ou dans une boîte de conserve remplie de sable si vous êtes à l’extérieur.
- Ne fumez jamais au lit ou dans une position où vous risquez de vous endormir.
- Rangez les briquets, les allumettes et les autres articles pour fumeurs hors de la portée des enfants.

Pour de plus amples informations, n’hésitez pas à communiquer avec nous, il nous fera un plaisir de vous répondre.